

La séance est ouverte à 19h10

Présents : BOITEL D., HENRY A., LE CALVEZ J., MONTMIRAIL F., OUVRARD F., Y. CREC'HRIOU, MARONNE M., LE HENAFF A., DRU E, HARRAR J.J., LE GAC B, LE HOUEROU A

Excusés : BIENVENUT A

Secrétaire de séance : MONTMIRAIL F.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, le 19 juin 2019.

1/ GAEC du TREGOR (élevage porcin) – Consultation installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement

Monsieur L'ANTHOEN est invité en début de séance pour présenter à l'ensemble des élus son projet d'extension d'élevage porcin. : Mr L'ANTHOEN ne sait pas rendu au conseil.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une consultation du public a eu lieu du 2 au 30 juillet 2019 concernant la demande présentée par le GAEC du TREGOR en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit Kersamson à Kermaria-Sulard.

Pour information, la commune a reçu au courrier, par la préfecture, un arrêté préfectoral pour l'exploitation d'un élevage porcin sur la commune. Cet arrêté a été affiché jusqu'au 30 juillet 2019 inclus, pour information aux administrés

Un registre de consultation, était disponible à l'accueil de la mairie. Monsieur le Maire leur précise qu'aucune observation n'a été inscrite sur ce registre.

Il les informe que la Direction Départementale de la Protection des Populations demande au Conseil Municipal d'adresser son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. Soit au plus tard le 14 aout 2019.

Monsieur le maire présente en quelques lignes le projet :

- Après projet, il y aura 1040 places d'engraissements, soit 346 PAE par rapport au dernier arrêté.
- Il y aura aussi 114 génisses élevées sur ce site
- Il y aura 2920 porcs charcutiers par an

Monsieur HENRY, précise que son projet baisse le nombre de génisses de 163 à 114.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, /par __4 voix POUR, _6_ voix CONTRE et _2_ ABSTENTION :

- Donne un avis défavorable à la demande présentée par le GAEC du TREGOR en vue d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit Kersamson à Kermaria-Sulard.

2/ Demande de Subvention voyages scolaires : Ecole notre Dame

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers la demande de subvention de l'école Notre Dame de Kermaria-Sulard pour un voyage découverte de 2 jours (1 nuitée) en Val de Loire et un séjour de découverte de 3 jours sans nuitée à la Cité des Télécoms.

Afin de délibérer sur cette demande de subvention, la mairie a adressé à l'école le 23 mai 2019 une demande de précisions (détail du coût par élève). L'école a apporté une réponse.

Il s'avère que les 25 enfants peuvent bénéficier de la subvention communale de 50€ = soit un montant total de 1 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement d'une subvention à l'école Notre Dame , d'un montant de 1 250 euros.

3/ Budget Camping – Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers qu'aucun montant de dépenses n'a été inscrit à l'article 2181 (section investissement, Installations générales) du budget camping. Or, il les informe que plusieurs pannes sur la barrière occasionnent des dépenses imprévues (changement du moteur et de la carte électronique).

Il convient de prévoir de nouveaux crédits afin de faire face à ces dépenses imprévues :
Le maire propose d'inscrire 2 000€ en dépenses (art 2181) et 2 000€ en recettes (emprunt).

Il propose les écritures suivantes :

Chapitre	article	Investissement	DEPENSES	RECETTES
21	2181	Installations générales, aménagements diverses	+ 2 000	
16	1641	emprunt		+ 2 000
		TOTAL	+ 2 000	+ 2 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

4/ Demande d'un particulier pour l'acquisition de parcelles (Moulin de Fospoul)

Le maire informe les conseillers de la demande faite par courrier, en date du 16 juillet 2019, de M. Gildas LE BOUFFANT relative à l'acquisition de 2 parcelles au Moulin de Fospoul. Monsieur le Maire souhaite connaître la position des élus, sur ce principe de cession de terres communales.

Une demande d'estimation à France Domaines est en cours de signature, pour connaître le prix estimatif de ces parcelles à la vente.

Après échanges, les élus sont favorables à cette cession. Il est bien noté que le chemin restera communal.

Mr Alain HENRY, quitte la séance à 19h30 et donne procuration à Mme Béatrice LE GAC.

5/ Questions diverses

5.1/ SCOT :

Le maire rappelle la délibération en date du 10 avril 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable au projet de SCOT.

Il informe les conseillers de la tenue d'une enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2019. Les services de LTC se déplaceront sur les 57 communes courant semaine(s) 34 et ou 35 (du 19 au 30 aout) pour nous communiquer les avis d'enquête publique.

5.2/ TAXE D'AMENAGEMENT :

Le maire fait part aux conseillers de la demande de LTC visant à connaître l'intention de la commune sur le montant de la part communale appliquée pour l'année 2020. Il précise qu'aucune délibération n'est nécessaire et propose de maintenir la part communale à son taux actuel de 1% (cette part s'ajoute à la part intercommunale de 0.8%).

5.3/ CAMPING – PISCINE :

Le maire informe les conseillers qu'il est en contact avec l'entreprise Kersyal concernant la piscine du camping, et notamment la pompe à chlore. Un rendez-vous a été fixé pour le vendredi 06 septembre.

5.4/ ECOLE PUBLIQUE : TRAVAUX :

Le maire rappelle que des travaux ont actuellement lieu à l'école publique : peinture, revêtement de la cour.

- Mr Le maire détaille l'ensemble des travaux déjà effectués et ceux à venir, qui seront réalisés avant la rentrée scolaire.

5.5/ TRAVAUX DE VOIRIE / SECURISATION :

Projet du ralentisseur sur la route de Lannion pris par délibération en date du 19 juin dernier. Il devient opportun de faire les demandes de devis.

- 5.6/ PROJET ECOLE MATERNELLE :

Projet de création d'une classe maternelle à Kermaria-Sulard : présentation des plans.

- o Il faudrait fixer une date pour la présentation du projet détaillé et des différentes options, par Mr MANGARD.
- o Estimatif du projet : 520 000 à 600 000 euros

Mr LE HOUEROU n'est pas pour ce projet de classe maternelle, car il existe déjà deux écoles sur la commune. Mr DRU informe qu'à ce jour l'école Notre Dame accueille les enfants maternels de la commune, pour éviter qu'ils prennent le bus tôt le matin, pour se rendre à la classe maternelle du SRIP qui se situe à CAMLEZ.

Mr le maire, au vu d'une démographie croissante et avec l'arrivée de nouveaux jeunes foyers sur la commune, souhaite qu'une réflexion soit faite avec l'ensemble des élus.

- 5.7/:REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE :

Suite à la délibération prise au conseil du 19 juin dernier, modifiant les tarifs au 1er septembre, il faut modifier le règlement du restaurant scolaire, pour les prendre en compte. Et examiner les éventuels autres modifications nécessaires.

Ce point sera à inscrire au prochain conseil municipal

Divers :

- Le pardon aura lieu les 23,24 et 25 aout 2019
- Le forum des associations est programmé le 07 septembre 2019

Fin de séance : 20h00.